

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE PERI

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 26 juin 2018 concernant :

Monsieur Ange Antoine Marie GUERRINI, Chirurgien-Dentiste, époux de Madame Katty Antoinette OLMI, demeurant à PERI (20167) Lieudit "Bocca Croce" plaine de Peri. Né à AJACCIO (20000) le 10 août 1943. Marié à la mairie de MARSEILLE (13000) le 26 octobre 1967 sous le régime de la communauté de biens aux acquêts. Madame Simone Baptistine Paule GUERRINI, retraitée, demeurant à PROPRIANO (20110) 22 Pruno Cervone. Née à AJACCIO (20000), le 12 mai 1948. Veuve de Monsieur Ange François Toussaint SORBA et non remariée. Monsieur Pierre Xavier François GUERRINI, infirmier, demeurant à PERI (20167) Plaine de Peri Boca Croce. Né à AJACCIO (20000), le 12 mai 1951. Divorcé de Madame Marie Bernadette PISANO.

De : deux parcelles de terre sises sur la commune de PERI (20167) cadastrées section A n°1562 lieudit Confina pour 06a 57ca et section A n°3279 lieudit Confina pour 19a 66ca (ladite parcelle provient de la division d'un immeuble de plus grande importance originairement cadastrée section A numéro 3199 lieudit Confina pour une contenance de 22a 27ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "*Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*"

***Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.*"**

Les oppositions seront reçues en l'Étude de Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : kimberley.mariani.20001@notaires.fr